

06/09

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Présents :

Côme AGOSTINI (départ à 16 h 51), Richard BALME (départ à 15 h 37), Catherine BLANC, Lucile BOURE, Simon CORDONNIER, Grégoire ÉTRILLARD (départ à 16 h 39), Théo GUERET, Amine HAFIDI, Samuel KHALIFA (départ à 16 h 33), Lucie KRAEPIEL, Gaëlle LARRIEU, Jeanne LAZARUS (départ à 16 h 33), Marie-Christine LEMARDELEY (départ à 16 h 02), Fabien LOUCHARD, Vincent MARTIGNY (arrivée à 14 h 43 et départ à 16 h 02), Nicolas METZGER, Vincent MORANDI, Marie RASSAT (départ à 15 h 37, procuration à Vincent MORANDI).

Absents ou excusés

Olivier DUHAMEL, Manuelle FRANCK (procuration à Nicolas METZGER), François HEILBRONN, Marc LAZAR (procuration à Jeanne LAZARUS), Emmanuel LAZEGA (procuration à Jeanne LAZARUS), Romaric LAZERGES, Chloé MALVASIO (procuration à Théo GUERET), Florence MEAUX, Lina PIZZI (procuration à Côme. AGOSTINI), Karoline POSTEL-VINAY (procuration à Grégoire ETRILLARD), Arnaud ROBINET, François-Joseph RUGGIU.

Assistaient à la séance :

Nelly ANTOINE	représentante du recteur
Charline AVENEL	secrétaire générale de l'Institut d'études politiques de Paris
Pauline BENSOUSSAN	directrice du pilotage transversal
Myriam DUBOIS-MONKACHI	directrice de la scolarité
Bénédicte DURAND	directrice des études et de la scolarité
Michel GARDETTE	directeur de l'information scientifique
Ismahane GASMI	chargée de mission
Nathalie JACQUET	directrice de la stratégie et du développement
Hélène KLOECKNER	responsable des projets de transformation
Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante

*

* *

I. Présentation de la Direction de la stratégie et du développement	3
II. Point d'étape sur le projet Campus 2022	9
III. Désignation d'une personnalité qualifiée membre du Conseil de l'Institut	15
IV. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 13 février et du 19 juin 2018	16
V. Échange d'informations sur des questions diverses	17

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018**

La séance est ouverte à 14 h 32 par Nicolas METZGER.

Nicolas METZGER

Bonjour à toutes et à tous, je suis très heureux de vous retrouver après notre longue pause estivale. Je vous remercie d'être présents cet après-midi malgré le décalage de notre séance à la dernière minute. Naturellement, à l'avenir, nous nous efforcerons de respecter le calendrier prévu pour que cela ne perturbe pas systématiquement l'agenda de chacun. Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que François HOULLIER a été nommé à la présidence de l'IFREMER : il est remplacé par un administrateur provisoire, Frédéric DARDEL, à la COMUE USPC. M. DARDEL sera donc amené à siéger prochainement parmi nous. Par ailleurs, nous procéderons tout à l'heure au remplacement de Mme GILLES qui avait démissionné du Conseil avant la suspension estivale des travaux.

En ce qui concerne l'administration de Sciences Po, nous accueillons aujourd'hui Bénédicte DURAND, notre ancienne doyenne du Collège universitaire, dans ses nouvelles fonctions de directrice des études et de la scolarité. Elle remplace Cornelia WOLL que nous n'avons pas eu l'occasion de saluer officiellement avant son départ. Je tiens par conséquent à la remercier aujourd'hui pour le travail remarquable qu'elle a accompli à Sciences Po. Pour ma part, j'ai été amené à échanger très régulièrement avec Cornelia WOLL depuis 2016 et je dois saluer sa remarquable puissance de travail et sa fine connaissance de chaque dossier. Mme WOLL est absente aujourd'hui mais nous pensons chaleureusement à elle et nous lui adressons collectivement toutes nos félicitations et tous nos remerciements pour son précieux travail. Je ne doute pas que Mme DURAND aura à cœur de poursuivre cette collaboration fructueuse avec notre Conseil.

Il y a d'autres mouvements dans l'administration de Sciences Po : je laisse Monsieur le Directeur nous annoncer les changements de poste intervenus depuis cet été.

Frédéric MION

Merci, Monsieur le Président. Parmi les personnes qui rejoignent notre réunion, je salue Pauline BENSOUSSAN qui était directrice du campus de Paris pour le Collège universitaire et qui, depuis quelques semaines, est directrice du pilotage transversal à la direction des études et de la scolarité. À la tête du Collège universitaire, nous accueillons la professeure Stéphanie BALME qui a succédé à Bénédicte DURAND. Enfin, cet après-midi, nous profitons pour la dernière fois de la présence de la secrétaire générale de Sciences Po, Charline AVENEL, prochainement appelée à de nouvelles fonctions.

Nicolas METZGER

Merci pour ces informations, nous abordons désormais l'ordre du jour : 1. Le premier point est la présentation de la DSD que nous attendions depuis un certain temps : je remercie Nathalie JACQUET, d'être parmi nous aujourd'hui et de nous avoir transmis un document enrichi à la demande du Bureau ; 2. Le deuxième point est un point d'étape sur le projet Campus 2022, présenté par notre secrétaire générale Charline AVENEL ; 3. Nous procéderons ensuite à la désignation d'une personnalité qualifiée en remplacement de Mme GILLES. Vous avez reçu une proposition : conformément à nos statuts, le Directeur nous propose le nom d'une personnalité appelée à siéger dans ce conseil, et il nous appartient d'approuver ou non cette proposition ; 4. Enfin, nous adopterons deux procès-verbaux et nous procéderons à quelques échanges sur des questions diverses. Nous essayerons de traiter chaque point rapidement pour consacrer suffisamment de temps aux questions diverses. Une mauvaise pratique s'était installée l'an dernier, qui consistait à repousser systématiquement ces échanges, créant une certaine frustration. Nous veillerons à prendre le temps de les aborder aujourd'hui et dans les séances à venir.

I. PRESENTATION DE LA DIRECTION DE LA STRATEGIE ET DU DEVELOPPEMENT

a) Exposé

Nicolas METZGER

Je laisse Mme JACQUET nous présenter sa direction et ses projets, en vous remerciant d'avance pour votre concision.

Nathalie JACQUET

Merci de votre invitation, je suis ravie d'avoir l'occasion de me présenter et de présenter la direction que je pilote. Je travaille à Sciences Po depuis 8 ans et j'ai eu la joie de diriger le campus de Reims, depuis sa création jusqu'à l'été dernier. Je dirige la DSD depuis la rentrée 2017. L'équipe compte 17 personnes organisées en 5 pôles. 2 pôles sont opérationnels et concernent la sollicitation de nos partenaires, avec une entité dédiée aux entreprises et une autre dédiée aux donateurs : la première gère aussi nos relations avec les fondations, qui sont souvent des fondations d'entreprise. Nous avons ensuite des services supports. Le service Animation/Fidélisation fait vivre nos partenariats, conçoit, publie et diffuse les documents de la DSD et organise les événements de mobilisation de nos partenaires et prospects. Le pôle CRM, composé de 3 personnes, gère notre base de données qui compte plus de 65 000 contacts, les anciens élèves étant le fondement de cette base de données : nombre de nos donateurs individuels, et souvent également au titre des entreprises, sont d'anciens élèves qui continuent à témoigner de leur attachement à Sciences Po et de leur intérêt pour son développement. Enfin, nous avons une petite cellule dédiée au contrôle de gestion, à l'administratif et aux sujets régaliens : elle travaille avec la direction financière. Nous essayons de concentrer le maximum de personnes dans les fonctions les plus opérationnelles qui démarchent les donateurs et cultivent les partenariats.

La mission principale de la DSD est la levée de fonds, en lien étroit avec la stratégie de Sciences Po et ses projets, afin de soutenir le développement de l'institution. Notre activité la plus régulière et récurrente est l'organisation de campagnes annuelles de levée de fonds. Je vous détaillerai les sommes et ce qu'elles couvrent en termes de projets. Je vous présenterai aussi une campagne exceptionnelle que nous lancerons prochainement et qui se poursuivra jusqu'en 2022, en lien avec le projet de l'Artillerie, Campus 2022 et les 150 ans. LA DSD développe le partenariat avec les anciens élèves en France et à l'étranger : elle travaille avec Sciences Po Alumni et les associations constituées à l'étranger. Enfin, nous avons la perspective de l'anniversaire des 150 ans : Frédéric MION a demandé que nous mobilisions autant que possible nos communautés d'anciens afin qu'un maximum d'anciens élèves soit présent lors de la célébration.

En 2017, nous avons levé 13 M€ auprès des donateurs qui sont notre cœur de métier : entreprises, fondations et donateurs individuels. À cela s'ajoute la taxe d'apprentissage qui n'est pas comptabilisée dans la grande campagne : elle n'est pas considérée comme relevant de la levée de fonds directe, car les entreprises ont l'obligation légale de s'en acquitter. Nous essayons de les inciter à la dédier à Sciences Po. En 2017, nous avons levé un total de 17 M€, dont 5 M€ dédiés à l'Artillerie. La rénovation de ce campus doit être achevée en 2022 et les fonds doivent être réunis d'ici la fin 2019. Notre objectif est d'atteindre 20 M€ de collecte afin de financer les 200 M€ de projet, acquisition et construction comprise. Aujourd'hui, nous avons récolté près de 13 M€. En se fondant sur la perspective d'une taxe d'apprentissage équivalente de 4 M€, l'objectif 2018 est de 20 M€, dont 6 M€ dédiés à l'Artillerie. La part des entreprises dans la collecte est prépondérante. C'est lié à l'histoire de Sciences Po, mais aussi à la culture française du don et du mécénat. Les entreprises ont l'habitude d'être sollicitées pour soutenir l'enseignement supérieur depuis un certain temps. Le travail est bien fait à Sciences Po et nos partenariats sont nombreux et profitables. Le segment des donateurs individuels augmente et nous y travaillons, car il représente notre potentiel le plus important. Mais cela est plus difficile, car la culture du don individuel à l'enseignement supérieur reste peu développée. Cela évolue grâce aux communautés de diplômés à l'étranger qui sont exposées aux pratiques anglo-saxonnes. Nous avons une fondation à New York et un Charity Trust à Londres qui nous permettent de collecter des dons individuels d'anciens qui vivent dans ces territoires.

Les projets pour lesquels nous levons des fonds à Sciences Po concernent d'abord l'égalité des chances, sujet porté par une politique ambitieuse. Il faut des fonds pour créer les bourses nécessaires chaque année, pour financer l'aide sociale, le programme CEP ou les innovations sociales de Sciences Po que sont Premier Campus ou le programme Welcome Refuges dont le certificat sera inauguré ce soir. Il y a aussi les questions d'accessibilité et d'inclusion de nos étudiants et populations en situation de handicap. Nous sommes très audibles sur ces projets : les entreprises et les donateurs donnent volontiers des fonds pour les soutenir. Il faut maintenir cet effort et poursuivre la pédagogie sur ces sujets afin que les fonds collectés ne diminuent pas. Un autre axe important est la recherche et la pédagogie, notamment grâce au financement de chaires d'enseignement et de recherche. Quand nous rencontrons des donateurs, nous devons leur présenter des projets concrets et pas uniquement leur demander de soutenir la recherche à Sciences Po. Nous leur présentons des programmes et nous constatons qu'ils connaissent de nombreux sujets, dont les chaires. Nous avons repensé le modèle de ces dernières avec le secrétariat général, en nous fondant sur l'exemple des 2 chaires créées en 2016, celle de l'École des affaires publiques « Numérique, gouvernance et innovations institutionnelles » et celle de l'École Urbaine. Nous avons défini qu'une chaire de format normal devrait réunir 300 à 400 k€ par an pendant au moins 3 ans : ce budget peut être réparti entre 3 entreprises de secteur différent, mais dont les problématiques se répondent et dont les données peuvent être partagées et mises en commun pour alimenter des projets scientifiques. La mise en place d'une chaire passe par la création d'un programme de recherche qui alimente les programmes d'enseignement de Sciences Po. Nous avons achevé la mise en œuvre d'une chaire dédiée à l'entrepreneuriat féminin. La prochaine campagne porte six nouveaux projets de chaires. Un axe central de nos sollicitations est le financement de l'Artillerie. Le Conseil d'administration de la FNSP a accepté le principe du *naming*, à savoir que nous proposons à certains donateurs de nommer des espaces. À ce jour, trois *namings* sont validés. Il a été décidé que le *naming* ne serait ouvert qu'aux donateurs individuels dont le soutien financier sera remercié par des plaques discrètes apposées dans les espaces rénovés ou construits grâce au don.

La nouvelle campagne sera lancée en octobre, au moment des galas qui permettent de rassembler nos communautés de partenaires et de donateurs à Paris, New York et Londres. Nous prévoyons en outre un dîner de levée de fonds à Bruxelles afin de rencontrer des partenaires éventuels. L'objectif qui sera annoncé est de 100 M€ d'ici 2022, mais cela ne signifie pas que l'entièreté de cette somme reste à trouver. Nous considérons que les 2 dernières années ont été dédiées à une campagne silencieuse pour préparer l'annonce de la campagne : il reste environ 60 M€ à réaliser. En 2018 et 2019, nous concentrerons nos efforts sur l'Artillerie et sur les dons majeurs. De 2019 à 2022, nous élargirons nos appels et nos sollicitations à des publics plus larges, notamment la communauté des diplômés. Cette *capital campaign* nécessite une gouvernance adaptée : le comité de campagne comptera une dizaine de représentants de secteurs d'activité et de territoires divers. Ces membres aideront la DSD à démultiplier ses actions en présentant ces dernières dans leurs réseaux professionnels et personnels. Le président du comité sera Alexandre BOMPARD qui s'est déjà beaucoup investi dans le comité de préfiguration de l'École du management et de l'innovation, et Carrefour est partenaire d'une des chaires de l'École d'affaires publiques.

Les projets de la future campagne sont évidemment toujours l'Artillerie et Campus 2022, mais aussi les programmes de responsabilité sociale auquel s'ajoutera le parcours civique pour lequel nous souhaitons innover dans les pratiques de levée de fonds. Il s'agirait de constituer un *endowment*, à savoir un capital placé permettant de gagner en indépendance et de pérenniser les actions. Enfin, il est prévu la création de 6 nouvelles chaires d'enseignement et de recherche. « Nouvelles prospérités » est proposé par l'EMI. « Villes, Logement et Immobilier » est proposée par l'École urbaine. « *Green Growth and Sustainability* » est dédiée au développement durable et à la transition énergétique et sera portée par l'EAP et PSIA. Une chaire d'écriture et de rhétorique permettra de valoriser des pratiques spécifiques à Sciences Po. « Good in Tech » sera créée en partenariat avec Mines-Télécom dans la perspective d'allier les sciences humaines et sociales et les sciences dures : il s'agit de porter un regard sur les grandes révolutions numériques et scientifiques. La campagne financera enfin des projets numériques, pour l'entrepreneuriat et la politique Afrique.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Je demande à chacune et chacun de rester concis à la fois dans les questions et les réponses, en essayant de rassembler vos propos en 2 minutes.

Côme AGOSTINI

Je me réjouis de cet objectif ambitieux de 100 M€ de mécénat. Cependant, 3 points m'ont gêné pendant la présentation. Le *naming* me pose un problème éthique : ce n'est pas un don, mais l'achat d'un nom de salle. Il ne faut pas le mettre sur le même plan que des donateurs qui n'attendent rien en contrepartie. Même si je comprends que nous avons besoin de cet argent, je trouve assez choquant de vendre les noms des salles pour 5, 10 ou 99 ans alors qu'il y a un *naming* institutionnel qui repose sur une réflexion. Ensuite, dans l'affectation des 100 M€, les projets sont tous très intéressants, notamment pour l'égalité des chances qui concerne tous les étudiants. Néanmoins, je m'étonne que la question des frais d'inscription ne soit jamais évoquée : pour les classes moyennes et les classes moyennes supérieures, ces frais sont très durs à porter et représentent parfois plus que le salaire des deux parents. C'est vraiment conséquent, surtout quand le salaire des parents avoisine 6 ou 7 k€ : ce ne sont pas non plus des familles très aisées. La réforme des frais d'inscription est ouverte, mais peut-être pourrions-nous réfléchir à l'affectation d'une partie des 100 M€ à la baisse substantielle des frais d'inscription. Enfin, nous n'avons pas la culture anglo-saxonne du don individuel : or, savoir que les dons aident les étudiants à payer moins de frais d'inscription pourrait inciter les Alumni à faire des dons, même peu importants. Je trouve gênant que ce document ne mentionne jamais les étudiants en cours de scolarité, qui ne sont pas associés à cette campagne, pas plus que les représentants étudiants. Si, l'on sensibilisait les étudiants en cours de scolarité à l'importance des dons et à leur utilisation pour le financement de chaires innovantes, l'égalité des chances et éventuellement la baisse des frais d'inscription, je pense dans 5 ou 10 ans, les anciens diplômés seraient plus enclins à donner.

Marie-Christine LEMARDELEY

Je vous félicite pour ce programme qui est très ambitieux. S'agissant de l'égalité des chances, pourquoi n'utilisez-vous pas l'encyclique des Jeux olympiques 2024, programme sportif de haut niveau, pour soutenir des étudiants sportifs ? J'ai remarqué qu'on ne parle jamais de ce programme, je l'ai découvert par ailleurs. Je ne sais pas si c'est important pour vous. Toujours sur l'égalité des chances, je vous rappelle l'expérimentation menée à la Cité Bonnier dans le 8^e arrondissement, à savoir des cooptations solidaires dans des logements sociaux. Ce serait un moyen d'aider les étudiants boursiers. Enfin, une remarque perfide : je ne comprends pas pourquoi vous mélangez constamment l'anglais et le français. « Green Growth », ça veut dire « Croissance verte ». Peut-être faudrait-il tout écrire en français et traduire en anglais. Je ne comprends pas ce mélange, mais vous n'êtes pas la seule à le faire.

Amine HAFIDI

Je m'associe à la question de M. AGOSTINI sur le *naming* qui me surprend également.

Vincent MARTIGNY

Bravo pour cette présentation très intéressante. Je suis également gêné par la question du *naming*. Donner à des salles des noms de fleurons industriels français, ce n'est pas exactement la tradition universitaire française. J'attire l'attention sur la publicité qui sera faite autour de ce genre de démarches. Je ne suis pas certain que ce soit vraiment positif pour l'image de l'institution. Cela a fait l'objet de débats très importants en Grande-Bretagne où des universités ont refusé cette pratique ou ont fait machine arrière, considérant que cette marchandisation de l'enseignement supérieur, même s'il ne s'agit pas d'acheter une salle, ne permet pas aux étudiants de percevoir la notion du don. Je pense que cela envoie aux futurs donateurs, au public et aux étudiants et leur famille des messages qui ne sont pas forcément ceux que nous voulions mettre en avant. Une autre question sur le développement des chaires : elles sont importantes et permettent d'associer du financement privé et d'aider des chercheurs à poursuivre leur travail. Dans quelle mesure avez-vous veillé à l'éthique ? Par exemple, il ne faut pas que AirBnB nous explique que nous devons tous louer nos appartements via les résultats d'une recherche. Des comités d'éthique sont-ils mis en place pour garantir l'indépendance des chaires ?

L'exemple des chaires financées par la Libye à la London School of Economics doit nous inspirer. Enfin, une remarque perfide à mon tour : qu'est-ce que la chaire des sciences de la gastronomie humaniste ? Cela me laisse un peu dubitatif.

Lucie KRAEPIEL

Je m'associe à M. MARTIGNY sur le financement privé de la recherche et des chaires : ce point nous a toujours posé problème. J'irai même plus loin : nous sommes assez sceptiques quant au financement de ces chaires. Et je m'associe à la demande MM. AGOSTINI et HAFIDI sur le *naming*. Des groupes de travail se sont réunis à Sciences Po pour trouver des noms aux espaces : cette politique de *naming* n'encourage pas de type de discussion entre l'administration, le corps enseignant et le corps étudiant.

Frédéric MION

Je laisserai Nathalie JACQUET compléter utilement certains sujets. Comme vous l'avez compris, la désignation d'espaces de notre campus par le nom de donateurs ou de personnes que nos donateurs souhaitent honorer a fait l'objet d'un débat au sein du Conseil d'administration de la FNSP, auquel vous avez assisté et participé, Monsieur le Président. Au terme de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de nous autoriser ce type de désignation en considérant que c'est un moteur important de la philanthropie pour certains donateurs que de voir leur don reconnu de la sorte. Toutefois, il est prévu des garde-fous : les dons donnant lieu à désignation d'espaces sont soumis pour avis au Comité des dons qui doit garantir que les personnes qui sont donatrices et/ou honorées par la désignation d'un espace respectent les valeurs de l'institution. J'entends les oppositions exprimées dans ce conseil aujourd'hui, mais nous abordons une phase différente du développement de notre institution : le recours à la philanthropie et au soutien d'institutions privées est devenu un des éléments importants du développement de notre maison. Nul ici n'ignore que, pour financer nos projets, nous sommes tenus de recourir à ce type de soutien. J'estime qu'il n'est pas choquant de reconnaître les gestes philanthropiques d'une importance particulière lorsque le donateur le souhaite. À toutes fins utiles, je vous signale que le souhait d'honorer un donateur ou un ascendant de donateur correspond aussi parfois à la mise en valeur d'une personne jouant un rôle important dans la vie de l'institution. C'est le cas pour René SEYDOUX qui a été secrétaire général de l'École libre des sciences politiques pendant l'entre-deux-guerres : il avait d'ailleurs jadis donné son nom au gymnase situé sous l'amphithéâtre BOUTMY. Enfin, notre souhait n'est pas que tous les espaces de Sciences Po reçoivent un nom à la suite d'un don. Il s'agit de nous laisser la possibilité, dans une politique de désignation des espaces qui a toujours consisté à honorer des figures emblématiques de notre maison, d'honorer aussi des personnes que nos donateurs souhaitent mettre en avant. Il ne vous a pas échappé que nous avons récemment désigné deux amphithéâtres du nom de personnalités marquantes : Jeannie de CLARENS et Simone VEIL. Nous souhaitons continuer à mettre à l'honneur des individus particulièrement remarquables : ces deux femmes n'ont pas directement travaillé à Sciences Po, mais elles en sont d'anciennes élèves.

S'agissant du financement des chaires par des partenaires privés, les choses sont très claires : l'initiative des chaires incombe à Sciences Po. Elle procède d'appels à projets auprès de nos centres de recherches et de nos écoles. Cela donne lieu à des discussions dans les organes directeurs de notre maison. Une fois que nous avons arrêté une liste de thèmes, nous nous tournons vers des partenaires potentiels. Le rôle de ces derniers est précisément et limitativement décrit dans les documents qui fondent la chaire : le pilotage scientifique est toujours assuré par Sciences Po et il n'est prévu aucune contrepartie vis-à-vis des donateurs. Nous n'avons jamais à livrer des travaux ou des conclusions qui viendraient à leur être favorables. Le cadre juridique est très précis et nous prémunit contre les difficultés que vous évoquiez. Le financement privé de la recherche est une réalité de longue date : de nombreuses entreprises financent des thèses, ce qui permet aux doctorants de poursuivre leurs travaux. C'est une modalité courante dans certains centres de recherche : au Centre de sociologie des organisations, Michel CROZIER était spécialiste de ce genre de montage et ses successeurs ont repris la méthode. Tout est question de droits et responsabilités respectifs des parties. Financer un travail de recherche ne donne pas le droit de délimiter le programme de travail ni *a fortiori* celui d'en dicter les conclusions.

Développer la culture du don individuel chez les étudiants est en effet nécessaire : nous avons sans doute des initiatives à imaginer pour susciter cet intérêt et ce mouvement chez les étudiants. Quant à la place des étudiants en général dans notre campagne 2022, elle est centrale. Elle se traduit notamment par nos efforts en matière d'égalité des chances c'est-à-dire d'accès aux études à Sciences Po pour des catégories

qui en sont traditionnellement assez éloignées. La campagne de levée de fonds a pour vocation première de financer le développement de la maison et non de se substituer aux sources actuelles de financement. Il est vrai que nous n'avons pas eu l'occasion de présenter dans ce conseil le programme pour les sportifs de haut niveau : il est assez spécifique et fonctionne essentiellement grâce au soutien de partenaires privés, notamment la Fondation Lagardère et la Française des Jeux. Il apporte à des sportifs de haut niveau, pendant leur parcours sportif, des outils de formation qui sont des jalons vers une reconversion ultérieure à leur carrière sportive. Certains enchaînent avec un parcours diplômant à Sciences Po. Nous estimons que ce programme a atteint son rythme de croisière. Les Jeux de 2024 nous invitent sans doute à étudier des initiatives nouvelles en la matière.

Je vous rejoins pour considérer que la question du logement social est centrale. C'est un sujet que nous pouvons et devons mettre en avant. Quant à notre pratique abusive du franglais, j'entends votre observation qui nous est d'ailleurs faite très communément au sein du Conseil d'administration de la FNSP. À la décharge de ceux qui ont inventé le projet dont nous parlons ici, certains projets se destinent plus particulièrement à des étudiants internationaux, ce qui explique le fait que nous manions l'une ou l'autre langue selon les cas. Nous veillerons à modifier ce document avant présentation au Conseil d'administration de la FNSP. Enfin, le nom de la chaire « Gastronomie humaniste » n'est pas arrêté définitivement à ce stade. Cette chaire a vocation à étudier l'alimentation conçue sous tous ses aspects : production, approvisionnement et acheminement, modes de consommation, santé publique, outil diplomatique, etc. Il y a toute une gamme de sujets qui figurent dans le projet de chaire. Nous aurons l'occasion d'en reparler et de trouver un nom plus adapté si celui-ci n'est pas satisfaisant.

Nicolas METZGER

Je vous remercie d'avoir répondu à la majorité des questions. J'invite volontiers M. MARTIGNY à venir chez moi, en Alsace, déguster une gastronomie pétrie d'humanisme rhénan. Étant rassuré de ne pas avoir à obligatoirement à circuler en Uber, à faire mes courses chez Carrefour ou à dormir dans un AirBnB, je reste néanmoins gêné par l'association de Goldman Sachs à la chaire pour l'entreprenariat des femmes : cette banque n'ayant pas forcément bonne réputation et portant sa part de responsabilité dans certains dysfonctionnements du système financier, elle est toujours prompte à s'acheter une bonne conscience et il ne faudrait pas que Sciences Po serve de caution morale. J'ouvre la deuxième phase des échanges.

Jeanne LAZARUS

Je ne reviens pas sur le *naming*, mais je me joins aux remarques précédentes. Je rappelle que le capital symbolique, tel que M. BOURDIEU nous l'a enseigné, se caractérise par son désintéressement : s'il paraît intéressé, il perd de sa valeur. Par ailleurs, nous avons l'expérience que les financements d'entreprise ne se font pas sans difficulté : ils nécessitent sans cesse des rappels à la règle et sur la liberté de la recherche vis-à-vis du financement. Des dispositifs initiaux de sélection servent à construire la chaire : pendant la vie de la chaire, comment veillons-nous à ce que l'entreprise ne s'ingère pas dans les publications scientifiques ou cesse ce genre de pratique ? Je crains aussi un mélange des genres : il est possible de reprocher un certain nombre de choses aux entreprises listées dans ces chaires, toutes n'étant pas parfaitement humanistes. Là aussi, je pense qu'il faut prendre garde au message envoyé. Sciences Po est souvent regardée avec ironie ou comme s'ouvrant à la marchandisation. Ces chaires pourraient envoyer des signaux indiquant que Sciences Po se vend aux entreprises. Il est indispensable que l'affichage soit précis et que les chartes soient claires, quitte à perdre des partenaires, mais pour s'assurer que la recherche reste à l'abri des pressions. Enfin, il est possible de demander à la recherche de rapporter de l'argent, mais elle peut aussi apporter du prestige, ce qui permettra d'attirer des étudiants. Il faut bien séparer les capacités de chaque activité de Sciences Po à générer de l'argent.

Richard BALME

Je suis également mal à l'aise devant le *naming* et je partage l'idée que la gouvernance des chaires peut être problématique. Il me semble que ce conseil devrait se prononcer plus précisément sur cette politique de dénomination des espaces dans le nouveau campus et ceux existants. Ce n'est pas seulement une technique de financement de la FNSP, mais aussi la personnalité morale de l'IEP de Paris qui est en jeu ici. Il me semblerait normal que le Conseil de l'Institut s'exprime sur cette politique, pas seulement qu'il en soit informé. Je ne dis pas qu'il doit se prononcer sur chaque dénomination de salle, mais au moins

sur l'orientation générale. Le débat que nous avons ici devrait être plus décisif. Les chaires abordent des thèmes très innovants, mais après la plaisanterie sur les humanités gastronomiques, je ne suis pas certain que cela fasse partie de notre politique scientifique telle que je la comprends. Je pense que le Conseil scientifique et probablement le Conseil de l'Institut devraient approuver la création des chaires, à la fois dans leur orientation et dans leur gouvernance.

Simon CORDONNIER

Je prolonge la question de Mme LAZARUS sur les chartes et le contrôle des chaires, du point de vue de l'enseignement. Je n'ai pas de difficulté à imaginer qu'une charte couvre les conditions de publication d'une chaire, mais pour l'avoir vue, la question de l'enseignement et des personnes qui interviennent dans la chaire est très peu contrôlée. Cela peut poser des difficultés qu'un cours sur l'économie collaborative soit donné par une entreprise majeure du secteur : elle ne serait pas exempte de tout soupçon quant à l'orientation et au contenu de l'enseignement. Une remarque sur le Comité des dons qui compte un représentant de l'institution HSBC : cette banque n'est pas non plus exempte de problèmes au cours des années écoulées. Cela questionne sur l'image que l'on renvoie.

Nicolas METZGER

Pour finir, j'ai à mon tour plusieurs questions et remarques. Premièrement, je suis très favorable au mécanisme d'*endowment* dont nous avons encore parlé en réunion de Bureau. Je pense que nous devrions travailler avec une banque pour mieux faire connaître ce dispositif, encore peu développé dans la culture française : il permet aux personnes qui le souhaitent de participer durablement au soutien de l'institution, et non pas ponctuellement, en l'aidant à se constituer un capital à faire fructifier. Deuxième point : ne sommes-nous pas gênés dans notre capacité à collecter des fonds par la manière dont la FNSP est identifiée ? Statutairement et institutionnellement, elle ne fonctionne pas comme une fondation classique et elle est également l'employeur de la grande majorité du personnel de Sciences Po. Sans aller jusqu'à créer une nouvelle structure juridique qui doublerait la FNSP, il y a peut-être une réflexion à mener sur la façon dont s'articule le rôle de la FNSP en tant que fondation et ses autres rôles. La situation actuelle entretient une confusion assez préjudiciable aux yeux du grand public. Troisièmement, en fin de présentation, vous avez évoqué la stratégie Afrique : Monsieur le Directeur nous a confirmé en réunion de Bureau que nous pourrions traiter spécifiquement ce sujet à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil de l'Institut. Un autre sujet qui me tient particulièrement à cœur est le numérique : nous devons prendre garde au *digital bashing*. Il est difficile de demander, comme cela est écrit assez vaguement dans la présentation, des fonds pour financer le « développement numérique » de Sciences Po. Si par développement numérique, on entend basculer sur le cloud et digitaliser nos procédures, cela envoie un signal plutôt négatif car cela laisse entendre que l'école est en retard sur le sujet : en 2018 tout le monde s'attend à ce que ces technologies désormais répandues soient déjà en place. Cependant, si l'ambition de Sciences Po est, à l'instar de certaines institutions américaines, d'utiliser des technologies de pointe, notamment d'analyse de données et d'intelligence artificielle, alors il nous faudra mettre en place une infrastructure autrement plus solide. C'est un virage que prend l'enseignement supérieur dans le monde entier et cela s'accélère très vite : des sommes considérables sont investies dans ces nouveaux outils, comme les *Learning Management Systems* (LMS), avec des ambitions monopolistiques.

Frédéric MION

Je partage les préoccupations de Mme LAZARUS sur la nécessité de préserver notre totale indépendance dans la détermination des sujets que nous entendons traiter au niveau de la recherche, dans un contexte d'appel aux financements privés. Vous avez raison de dire que des tensions se manifestent entre les partenaires appelés à financer certains travaux et les travaux ainsi menés. Les documents fondateurs des chaires sont extrêmement précis sur les droits et responsabilités respectifs des parties. Y est clairement affirmée l'impossibilité absolue pour les partenaires d'intervenir dans le cours d'un travail de recherche ou d'influer sur les conclusions ou les conditions dans lesquelles les conclusions sont publiées. De même, quand une entreprise participe à notre politique d'égalité des chances, elle ne choisit pas les boursiers et ne définit pas leurs conditions d'admission, même si elle joue un rôle actif pour leur permettre d'accéder à notre institution. La vocation de la recherche n'est pas d'apporter de l'argent, mais aucune des activités que nous finançons grâce au mécénat n'a vocation à

être lucrative. C'est la raison pour laquelle le mécénat nous est nécessaire, car nos activités sont structurellement coûteuses et non lucratives. Nos activités lucratives sont la formation continue et la vente de quelques ouvrages et objets signés Sciences Po à la librairie. Quant au fait que la générosité devrait être associée à la notion de désintéressement, le législateur a assez largement ouvert la voie en admettant que la générosité peut trouver des contreparties, au premier rang desquelles les contreparties fiscales. La plupart des dons que nous recevons donnent lieu à des déductions fiscales, en tout ou partie. Que le donateur trouve des contreparties à son geste, ce qui le rend partiellement intéressé, ne le rend pas moins généreux. Cependant, nous sommes très vigilants quant à la façon dont les soutiens se manifestent. Comme je l'ai dit, les conventions que je signe quand nous créons des chaires sont très précises sur le sujet.

J'entends le rôle que M. BALME entend faire jouer au Conseil de l'Institut : je vous renvoie à ce que nos statuts prévoient. Le débat, que nous avons, nourrit notre compréhension générale de nombreux sujets. Ce conseil n'a pas plus vocation à adouber des projets de chaire qu'il n'a vocation à adouber les projets de recherche portés par nos centres de recherche ou les cours que nos écoles mettent en place. Il existe déjà des organes compétents pour se prononcer sur ces sujets. Cependant, nous nous engageons à vous rendre compte de ce qui est créé et à poursuivre la discussion si cela semble pertinent. Quant à la présence d'un représentant de HSBC dans le Comité des dons, je précise que cette personne n'a pas été nommée *Ès-qualités*, mais *intuitu persona*. En raison de son parcours professionnel et de son rôle au sein d'une fondation d'entreprise, elle a une connaissance très fine des questions d'éthique appliquées aux questions philanthropiques. Ses compétences sont précieuses pour les points que nous traitons. Enfin, M. METZGER nous a rappelé l'importance, pour une institution comme la nôtre, de se créer un fonds de dotation. Il est pour le moment de très petite taille : notre ambition est de le faire croître. Vous connaissez la situation des marchés : faire fructifier un fonds de dotation n'est pas une mince affaire avec le type de placements qu'une structure comme la nôtre est susceptible de réaliser. Les taux sont faibles et les rendements le sont aussi, mais c'est une perspective dans laquelle nous nous inscrivons. Quant au fait que la FNSP ne serait pas suffisamment comprise en tant que véhicule attirant la philanthropie, j'entends votre observation qui pourrait engendrer de notre part des mesures correctives. Cependant, ma conviction est qu'avoir eu à Sciences Po dès l'origine, une structure habilitée à recevoir des dons dans les conditions qu'autorisent nos statuts, a été un gain d'efficacité et de rapidité. Enfin, comme je m'y suis engagé en Bureau, nous parlerons de notre politique vis-à-vis de l'Afrique lors d'un prochain conseil.

Nicolas METZGER

Selon la recommandation de M. BALME, je suggère que nous organisions un groupe de travail au sein duquel nous pourrions continuer à échanger sur ces sujets et effectuer un suivi tout au long de l'année.

II. POINT D'ETAPE SUR LE PROJET CAMPUS 2022

a) Exposé

Charline AVENEL

Je vous présente un point d'étape sur le projet constitué de l'Artillerie et du campus dans sa vision large puisque l'achat de l'Artillerie nous permet de repenser l'ensemble du campus parisien. Avec ce bâtiment, nous disposerons au cœur de Paris de ce qui sera, j'en suis sûre, l'un des plus beaux campus d'Europe pour travailler, étudier, enseigner, rechercher. Cela se fait au prix d'une rationalisation de notre parc immobilier : nous libérons 17 locations et nous investissons un nouveau site qui comptera, avec le 13 rue de l'Université, 22 000 m² au cœur de Paris. Avec de nouveaux espaces d'études pour les études et de nouveaux espaces de vie pour l'ensemble de nos communautés, les lieux auront une force d'attractivité considérable pour l'institution, les étudiants, les enseignants et les salariés.

Le premier temps du projet a duré 3 ans avec les négociations très difficiles menées avec l'État et la ville qui se sont traduites, fin 2016, par des succès : l'acquisition du site et le vote de la ville sur un nouveau projet d'urbanisme pour le 7^e arrondissement qui nous permet de faire très exactement ce que nous avons projeté. Nous avons eu une garantie de la ville de Paris sur l'endettement contracté, ce qui

nous permet de financer ce projet : nous en sommes évidemment reconnaissants à la ville. Nous avons alors contractualisé le financement de l'acquisition et commencé à enregistrer des promesses de don. Le deuxième temps était celui du projet. Au terme d'une procédure négociée, nous avons désigné le lauréat du meilleur projet et de signer un contrat de travaux. Nous sommes aujourd'hui dans le troisième et dernier temps de l'opération. Nous cherchons à obtenir des autorisations administratives, comme les permis de construire. Nous entrons en contact avec les riverains pour tâcher d'éviter les recours et être attentifs à leurs demandes pendant la phase de travaux. Enfin, c'est un temps pendant lequel la maison et ses communautés doivent se transformer pour habiter ce nouveau site.

L'équipe choisie est menée par SOGELYM DIXENCE, un promoteur qui s'est adjoint une équipe de maîtrise d'œuvre : certains architectes sont débutants, d'autres sont de grande renommée. L'équipe construit un projet exceptionnel. Nous, nous travaillons avec un assistant à maîtrise d'ouvrage qui défend nos intérêts face au promoteur. Enfin, les travaux seront réalisés par l'entreprise Bouygues Construction Privée, pour le compte du promoteur. Vous connaissez l'occupation prévue du site. Autour de la cour Sébastopol, on a les centres de recherche en production directe avec les doctorants : l'endroit est propice pour cela, car c'est un ancien cloître. C'est l'occasion pour la politique scientifique de Sciences Po d'innover, comme investir des lieux par thématiques de recherche par exemple, et de voir comment faire prospérer le travail collectif de nos chercheurs. Dans les sous-sols de la cour Treuille de Beaulieu s'installera l'École de journalisme et des équipements professionnels de dernière génération. La cour accueillera un potager. La grande cour accueillera les écoles, la vie étudiante et une cafétéria, avec une bibliothèque en sous-sol. Au fond, la partie plus vivante est plutôt dédiée aux étudiants bien que les communautés ont vocation à se croiser, et c'est l'un des intérêts du site. Tout cela est ouvert vers le 13 rue de l'Université pour former un seul ensemble de 22 000 m².

Le financement est bien défini. L'opération représente 180 M€, dont 160 M€ d'emprunt et 20 M€ de levée de fonds. Mme JACQUET disait tout à l'heure que nous sommes presque à 13 M€ alors que je pensais que nous étions à 12 M€, preuve que cela progresse. Nous avons pu bénéficier d'un emprunt de 2,31 % pour l'acquisition, ce qui a permis de gagner un peu d'espace de financement par rapport à au plan de financement initial. Nous nous apprêtons à fixer prochainement, quand les taux d'intérêt seront propices, les taux d'emprunt pour les travaux. À ce stade, 11 % du budget des travaux ont été décaissés pour l'opération.

De 2018 à 2021, nous sommes dans la partie entre le vert et le violet. Nous attendons les autorisations administratives. Nous disposons du projet très détaillé dans sa configuration technique : il s'agit de l'avant-projet définitif qui contractualise la technique avec notre promoteur. Nous allons commencer les travaux d'installation du chantier et le curage (désamiantage, déplombage) qui sont indispensables avant l'ouverture des travaux. Ceux d'entre vous qui travaillent au 224 boulevard Saint-Germain le savent, c'est très bruyant, notamment le retrait des contreforts d'un mur à l'aide d'un marteau-piqueur. La phase actuelle est cruciale, car il s'agit d'obtenir 3 permis. Nous avons obtenu le permis de démolir pour le grand bâtiment qui nous fait face, le 18 mai 2018, et la phase de recours est purgée. Nous avons obtenu l'autorisation de travaux relative aux monuments historiques le 20 juillet : la phase de recours est en cours. Nous attendons avec impatience le permis de construire : la demande a été déposée le 26 avril 2018 et a fait l'objet de différents échanges avec les autorités compétentes pendant l'été. Il devrait être accordé entre cette semaine et le 15 octobre. J'espère quitter cette maison en ayant obtenu le permis. Tous les sujets qui devaient être abordés l'ont été de longue date, notamment les questions de sécurité et de protection de personne mineure qui sont les plus délicates dans l'obtention d'un tel permis. Une fois que nous l'aurons reçu, nous entrerons dans la phase de recours : difficile de prédire ce qui se passera pendant ces 2 mois qui sont cruciaux pour la bonne suite du dossier. Nous devons traiter particulièrement avec les riverains, parfois directement pour un certain nombre d'entre eux parce que nous avons connaissance de certaines sensibilités, comme la proximité d'une salle de bain ou le vis-à-vis d'une fenêtre. Nous, c'est Sciences Po et SOGELYM, ce dernier ayant la responsabilité contractuelle de la gestion des riverains. Nous avons organisé 2 réunions publiques sous l'égide du maire du 7^e arrondissement, ce qui a permis de diffuser des éléments sur le projet et les travaux. Nos riverains sont plutôt bienveillants à l'égard du projet en lui-même, mais ils sont évidemment préoccupés par les nuisances relatives au chantier, ce qui est compréhensible. Une autre façon de traiter avec les riverains est une procédure de référé préventif : cette voie judiciaire permet aux riverains de s'attirer à la cause de ces travaux et de désigner un expert qui défend leurs intérêts et fait en sorte que nous répondions à leurs questions. Cela peut être : « Nous voulons une sonde pour le bruit » et l'expert définit si cela est

nécessaire. De manière générale, l'expert va enjoindre Sciences Po et SOGELYM, et Bouygues Construction devra mettre en place les moyens permettant d'apprécier les désordres subis par les riverains. Enfin, nous lancerons une information continue des différentes communautés au sujet de l'Artillerie, une fois que les différents éléments seront mis en place. Pour limiter les nuisances, le promoteur a trouvé des solutions avec la ville : les gros camions arriveront dans une base logistique sur le quai de Javel, le rond-point a été supprimé, des zones ont été interdites au stationnement, etc. Nous avons pris des engagements avec le promoteur et la ville de Paris pour conserver des abords propres autour du chantier. Nous en faisons plutôt plus que la moyenne, mais c'est nécessaire pour assurer un chantier propre et le moins nuisible possible. Des éléments permettent de limiter les nuisances visuelles et d'éclairage. Pour les nuisances sonores, différentes choses : le bâtiment en face ne sera pas détruit avec un marteau-piqueur, mais avec une pince croqueuse.

Le projet de l'Artillerie nous permet d'envisager une reconfiguration complète du campus et de repenser nos activités dans les différents sites de celui-ci. La volonté est d'avoir une meilleure qualité de vie et de service, un guichet unique pour les étudiants, une offre de restauration qui améliorera l'existant, et un campus numérique et intelligent. Nous poursuivons l'idée de proposer à nos étudiants les plus démunis une offre de logements sociaux à proximité du campus : nous n'avons pas encore trouvé de localisation, mais nous travaillons avec le CROUS, et certaines idées assez récentes pourraient progresser assez rapidement. Sur ce plan, c'est l'implantation idéale de nos activités. Nous aurons à envisager d'autres travaux que ceux de l'Artillerie, mais uniquement si nous trouvons les financements. Le 9 rue de la Chaise accueillera l'*Executive Education* avec des espaces plus qualitatifs et adaptés à l'activité et aux publics concernés. Le 56 rue des Saints-Pères souffre d'une grande vétusté : le bâtiment a été labellisé dans le cadre de l'opération Campus et dans le contrat de plan État-région. Les besoins sont importants et nous allons à la chasse aux subventions auprès de la ville, de la région et de l'État. Cette opération serait majeure après celle de l'Artillerie, dans l'objectif de faire du bâtiment un cœur de campus pour la vie étudiante en rénovant intégralement l'espace de cafétéria et les salles de cours. Le jardin serait refait vers le 27 rue Saint-Guillaume et offrirait une accessibilité PMR complète. C'est assez ambitieux, mais je crois nécessaire. Le 27 rue Saint-Guillaume ne nécessite pas de travaux vraiment lourds, si ce n'est pour les ascenseurs pour permettre l'accessibilité. Nous poursuivons le plan de rénovation des salles de cours. Nous envisageons de refaire le hall du bâtiment avant 2021, peut-être dès 2019, avec une organisation innovante qui donnera une nouvelle vision de Sciences Po. Le 13 rue de l'Université sera connecté à l'Artillerie : c'est là où nous pourrions implanter le guichet unique, dans une logique de services rendus aux étudiants. Enfin, le 28 rue des Saints-Pères pourrait accueillir le CERI, l'École d'affaires internationales et la direction des affaires internationales : il a besoin de travaux potentiellement lourds. Le projet Campus 2022 embrasse des sujets immobiliers avec une vision d'ensemble et par site. Elle se construit et reposera sur un schéma directeur, un plan de financement et un calendrier pour le lancement des opérations. Il embrasse également des sujets financiers, juridiques et de relation institutionnelle. Vous voyez à quel point la campagne de levée de fonds est importante dans ce contexte. Enfin, le projet embrasse des sujets de transformation de l'institution, soit pour nos métiers, soit au niveau immobilier, et cette phrase de transformation sera menée avec les communautés de Sciences Po qui travailleront sur des thématiques diverses : passer au 0 papier, imaginer la salle de cours de demain, créer des espaces de projets propices à la politique scientifiques, etc.

Jusqu'à présent, les communautés de Sciences Po ont été ponctuellement associées. Les étudiants participent au baromètre étudiant, il y a eu un projet collectif d'Urban Lab, un panel a été constitué sur la restauration et sur le guichet unique. Les étudiants ont été fortement sollicités lors du lancement des orientations programmatiques du projet, notamment pour comprendre l'expérience étudiante, ce qui nous a permis de lancer l'appel à projets et de commencer à dessiner le futur campus. Les partenaires sociaux sont consultés en tant que de besoin. Un travail a été engagé avec les communautés de travail de Sciences Po au sujet de l'environnement de travail. Les consultations de chaque communauté se renforceront quand nous entrerons dans cette phase de transformation importante de l'institution. Cela suppose une gouvernance nouvelle du projet. La gouvernance politique est assurée par le COMEX de Sciences Po. Mon successeur devra s'adjoindre les compétences d'un directeur Campus qui aura une vision transversale de tous les sujets que j'ai mentionnés et qui saura pouvoir compter sur l'équipe projet, mais aussi sur une équipe technique très ancrée dans les différentes directions : dans les directions de métiers – principalement la bibliothèque, la DES et la direction scientifique –, il faudra des pilotes du sujet Campus qui iront au contact des communautés pour faire vivre les projets. Il y a une nouveauté

avec la mise en place d'un espace de projet qui sera mis en place dans quelques semaines : ce sera un espace expérimental pour l'équipe du projet de l'Artillerie, pour le laboratoire des politiques publiques et pour un projet de recherche : il donnera à voir les nouvelles utilisations possibles de l'espace.

Hélène KLOECKNER

En matière de communication, nous avons 2 axes principaux. Il s'agira de montrer les travaux de l'Artillerie aux publics internes et externes et de présenter l'ancrage du futur campus dans le quartier, en faisant vivre les bâtiments déjà existants. Nous travaillerons sur différents supports. La communication sera affinée une fois que les bases du projet Campus 2022 seront vraiment structurées.

Charline AVENEL

Pour finir, à la demande du président du ce conseil, voilà ce qui a été fait, ce qui est en cours et ce qui reste à faire. C'est très synthétique et chaque point mériterait d'être déployé. Cela illustre les grandes étapes franchies et le chemin parcouru. Je remercie mes équipes qui ont travaillé sur ce sujet depuis 2014 et ceux qui ont été associés au travail. À l'heure où je quitte Sciences Po, cela vous montre que beaucoup reste à faire et que la tâche est grande. Pour mettre en œuvre ce qui doit l'être, il faudra associer étroitement les communautés de la maison et les directions, pour que toutes puissent s'emparer du nouveau campus.

Nicolas METZGER

Je vous remercie pour cette présentation et la synthèse qui l'accompagne. J'en profite pour vous demander de nous transmettre la version numérique du document, car le papier se perd et le numérique reste - à moyen terme en tout cas, car il est vrai qu'à long terme, cela s'inverse. Je vous précise d'ailleurs qu'il est exceptionnel que nous ayons autant de documents papiers distribués sur table : cette séance ayant été déplacée à la dernière minute, les documents n'ont pas pu être fournis avant. La prochaine fois, nous reviendrons à notre politique de dématérialisation maximale. Madame la Secrétaire générale, je vous remercie pour le travail que vous avez accompli sur ce chantier Campus 2022. C'est très précieux et je ne doute pas que là où vous serez, vous conserverez un regard bienveillant sur ce projet qui vous tient à cœur. Je ne doute pas non plus que vous avez fait en sorte que votre successeur dispose de toutes les clés en main pour prendre le relais dans les meilleures conditions car chaque mois compte dans ce dossier : si nous prenons deux mois de retard, nous serons obligés de décaler la rentrée d'une année. Il ne faut surtout pas que nous nous trouvions dans ce genre de configuration. D'une manière générale, nous vous remercions chaleureusement pour votre engagement au service de Sciences Po tout au long des cinq dernières années.

Applaudissements.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

J'ouvre la phase de questions afin que vous puissiez subir cet exercice une dernière fois.

Fabien LOUCHARD

S'agissant de la vie étudiante et des futurs services qui seront proposés par l'institution, je salue la création du guichet unique qui facilitera la vie étudiante et les démarches administratives. Vous avez évoqué une offre de restauration diversifiée : ce ne sera pas un restaurant universitaire, mais de quelle nature sera la restauration ? Est-ce que ce sera le CROUS ou une entreprise privée ? L'UNEF rappelle qu'il est attaché au service public qui est le seul à offrir une restauration à prix abordable et fixe dans le temps. S'agissant de l'offre de logements étudiants, j'ai cru comprendre qu'il s'agirait de logements sociaux. D'où proviennent ces logements ? Prévoyez-vous d'acheter de nouveaux biens immobiliers ? Combien seront-ils ?

Côme AGOSTINI

Je reviens également sur la vie étudiante pour proposer la création d'un groupe de travail et de suivi de Campus 2022 afin d'être informé, en dehors des séances du Conseil de l'Institut et de façon plus

approfondie, des avancées techniques et de l'aménagement des espaces. Si la question de la restauration est importante, nous n'avons pas forcément pas la même vision, mais nous en avons déjà discuté en groupe de travail, ce qui nous a permis de travailler plus en profondeur et de dépasser les positions dogmatiques. Il me semble qu'une problématique est absente de ce document, à savoir la question de l'international et des expériences à l'international : il me semblerait opportun d'avoir une salle ou un lieu, interactif et numérique, dédié à ces expériences. J'espère que nous pourrions en discuter plus avant dans le groupe de suivi que j'appelle de mes vœux.

Lucile BOURE

Je rejoins les questions de l'UNEF, notamment sur la restauration et les logements à bas coût : nous voudrions en savoir plus sur ces sujets. Par ailleurs, j'aimerais en savoir plus sur la notion de campus vert évoquée dans le document.

Jeanne LAZARUS

Vous avez dit que nous avons déjà vu le document présentant la répartition des espaces, donc que vous n'alliez pas passé beaucoup de temps dessus. Or, c'est la première fois que je le vois.

Les communautés ont-elles été associées à ces discussions ? Dans quelles mesures le document est-il définitif ? Les centres de recherche et la direction scientifique ont-ils pu en discuter ? À mon niveau de chercheuse, nous n'en avons absolument pas discuté. Pour pouvoir s'approprier les futurs espaces, il serait bon que nous soyons associés à ces choix-là.

Nicolas METZGER

Je vous confirme que c'est la première fois que le plan nous est présenté sous cette forme.

Simon CORDONNIER

Je m'associe aux félicitations sur votre travail autour de ce projet. S'agissant des modalités de financement pour les sites annexes, comme le 56 rue des Saints-Pères ou le 9 rue de la Chaise, nous avons vu dans la présentation précédente que 20 M€ sont dédiés à l'Artillerie et 10 M€ au reste. J'imagine qu'il n'est pas prévu d'autofinancer ces projets : est-ce que de nouveaux emprunts sont envisagés ? Quelles sont les subventions possibles ?

Charline AVENEL

Un chantier de réflexion s'ouvre pour la restauration. Au cœur de l'Artillerie, nous avons souhaité avoir un espace de cafétéria de taille non négligeable, avec 150 places. Il pourra servir de 300 à 450 repas. Nous sommes en train de définir la façon dont nous utiliserons et configurerons les lieux. La problématique du manque de place pour déjeuner concerne aussi les salariés, les chercheurs et les enseignants chercheurs. L'espace est rare : c'est pour cela que nous n'aurons pas un restaurant universitaire comme celui du CROUS au 56 rue des Saints-Pères. Par ailleurs, en lien avec les directions, Hélène KLOECKNER pilote un projet pour renforcer partout sur le campus les possibilités de restauration sous un format plus léger : un foodtruck ou une brouette bio si les dispositions d'urbanisme le permettent, des distributeurs qualitatifs dans plusieurs endroits, etc. Mais nous n'aurons pas un restaurant universitaire de grande ampleur ni un restaurant d'entreprise dont nos salariés auraient besoin. Avant 2021, ce projet aura des traductions concrètes et nous serons heureux d'y associer la communauté étudiante. Quant à savoir qui exploitera la cafétéria à l'Artillerie et l'ensemble du réseau, cela n'est pas décidé. Des marchés seront lancés et le CROUS a une offre intéressante en termes qualitatifs et financiers : le moment venu, il sera au nombre des candidats.

Le logement social étudiant est depuis le début présenté à l'État et à la ville comme partie intégrante du projet. L'objectif est d'offrir du logement social étudiant en proximité directe du campus. Nous n'avons pas les surfaces pour réaliser cette offre dans les sites actuels du campus. Nous continuons à rechercher une implantation. Nous projetons une quarantaine de chambres : cette offre complètera les actions que nous menons, l'offre de la Cité Bonnier, la convention avec la cité internationale de Paris, etc. Nous ne prévoyons pas d'acheter, mais de nous associer avec le CROUS ou un autre bailleur social comme Paris Habitat qui acquerrait le site, ferait les travaux et exploiterait les lieux. Aucun schéma n'est arrêté pour le moment, car il est difficile de trouver un espace, mais un projet existe : il est prématuré de le dévoiler,

mais il pourrait répondre aux enjeux du sujet et offrir une surface non négligeable de logements sociaux étudiants à proximité du campus.

Instaurer un groupe de travail sur le suivi du campus me semble être une très bonne idée. Quant au campus vert, il s'agit de labels de construction et d'aménagement dans lesquels s'est engagé le promoteur, mais également d'actions à mener sur le campus. Vous avez sans doute remarqué les nouvelles poubelles et le tri. Ce chantier est vaste. Pour l'Artillerie, il repose sur le respect de labels très spécifiques, mais aussi sur des évolutions de nos pratiques dont certaines restent à écrire pour que le campus soit vert au-delà des engagements du promoteur.

L'implantation des activités se répartit entre l'Artillerie et le reste du campus. À l'Artillerie, la macrospecialisation des centres de recherche n'est pas nouvelle et a été présentée en Conseil scientifique et ailleurs, notamment lors des annonces sur l'Artillerie. L'allocation précise des espaces sera présentée aux centres de recherche afin qu'ils discutent avec leurs équipes administratives et éducatives des aménagements souhaités. À ce stade de travail, il est trop tôt pour définir la localisation des bureaux de chacun. La question de l'espace allouée à chaque centre a été travaillée dès le début du projet avec la direction scientifique en fonction des effectifs actuels et futurs de la faculté permanente et de l'organisation des services qui travaillent au soutien des centres. Les hypothèses d'allocation sont révisées régulièrement et confrontées aux données de l'Artillerie, ainsi qu'aux aménagements possibles et souhaités à l'échelle de chaque centre. Nous attendons l'arrivée du nouveau directeur scientifique pour piloter cela, en lien avec le secrétariat général et les communautés. Ce sujet permet typiquement de réfléchir de manière collective.

Lorsque je vous l'ai présentée, j'aurais dû vous dire que la vision des activités à l'échelle des campus procède d'un schéma directeur qui n'est pas conclu. Je vous ai présenté une vision à date de ce qui est possible, mais elle n'est pas actée par le Directeur. Dans les semaines à venir, nous avons à conclure le schéma directeur qui aboutira à un schéma de travaux et d'opérations immobilières possibles, ces dernières dépendant de nos capacités de financement. Nous sommes en train de mener les études sur les opérations qui seraient nécessaires : à ce jour, je ne connais pas le montant des travaux ni la fourchette de ce qu'il serait souhaitable de faire dans le détail. Rénover le 56 rue des Saints-Pères coûterait 16 M€, mais je ne sais pas si le 28 rue des Saints-Pères coûterait 10 ou 30 M€. Les travaux moins lourds ont été pour partie provisionnés dans le plan de financement que nous avons conçu, mais il faut avant tout achever le schéma directeur, les études sur chaque site et y adosser un plan de financement qui sera soumis au Conseil d'administration. Nous avons discuté avec la ville et la région : la première s'est engagée à nous subventionner à hauteur de 2 M€ d'ici 2020 sur certains de ces projets, la seconde devrait nous allouer des financements, dont probablement 1 M€ d'ici la fin 2018. Les travaux ne pourront être menés que lorsqu'ils seront financés et nous ne recourons pas à des emprunts supplémentaires. Cela suppose que nous cherchions des subventionnements et que la campagne de levée de fond mette l'accent sur les sujets immobiliers, ce qui est déjà le cas.

Samuel KHALIFA

Est-il prévu une ou plusieurs salles pour les enseignants et qui pourraient concerner les enseignants vacataires ? Je ne le vois pas dans la projection pour l'Artillerie, ni dans les autres sites.

Charline AVENEL

Je vous ai présenté une vision de synthèse du schéma directeur et il faudrait développer de nombreux sujets, dont celui des enseignants. Comme pour les étudiants, l'idée est de proposer aux enseignants un guichet central de services. Nous réfléchissons à la question des salles et des besoins. Dans les chantiers qu'elle mènera, la DES aura à réfléchir aux besoins des enseignants et à la façon dont nous animons cette communauté, tant les enseignants permanents que vacataires. Ce qui est formidable dans les perspectives de ce nouveau campus, c'est qu'il est possible d'envisager des choses nouvelles.

Frédéric MION

Sans vouloir déclencher une seconde salve d'applaudissements pour Mme AVENEL, même si je suis certain qu'elle y serait très sensible, je tiens à dire que l'apport de Charline AVENEL à notre maison dépasse de loin ce vaste projet de l'Artillerie. Elle manquera beaucoup aux travaux de ce conseil et plus largement à notre maison.

Nicolas METZGER

Je me joins à ces remerciements et je vous souhaite une excellente continuation. Nous espérons avoir de vos nouvelles de temps en temps.

III. DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE QUALIFIEE MEMBRE DU CONSEIL DE L'INSTITUT

a) Exposé

Nicolas METZGER

En remplacement de Mme GILLES qui nous a quittés, Monsieur le Directeur nous propose le nom de Florence ROBINE. Je lui laisse le soin de nous présenter cette candidature.

Frédéric MION

Vous avez lu le résumé de son curriculum vitae dans le dossier. Mme ROBINE a occupé des fonctions éminentes dans notre système éducatif. Elle connaît très bien notre maison, notamment parce que dans ses différents postes de rectrice, elle a eu l'occasion de traiter des sujets très proches de notre école : qu'il s'agisse de la Guyane, de Rouen ou de Créteil, elle s'est beaucoup occupée de l'égalité des chances. En tant que rectrice de Nancy-Metz, elle suit de près les évolutions de notre campus de Nancy. Elle est aussi rectrice préfiguratrice de la région académique Grand Est et elle s'intéresse aussi à ce titre à ce que nous faisons à Reims. Je pense qu'elle est toute désignée pour s'associer encore plus aux évolutions de Sciences Po en tant que membre de ce conseil.

b) Questions et observations

Nicolas METZGER

Sur le plan académique et professionnel, il n'y a rien à dire. L'essentiel est de s'assurer que les personnes sollicitées pour participer à nos séances y participent effectivement. Monsieur le Directeur, vous m'avez confirmé vous en être personnellement assuré.

c) Vote

Nicolas METZGER

Nous procédons à cette désignation par un vote à bulletins secrets, comme le prévoient nos statuts pour toute question d'ordre individuel. Mme Gasmî, avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Mme RASSAT donne procuration à M. MORANDI, M. LAZAR et M. LAZEGA à Mme LAZARUS, Mme POSTEL-VINAY à M. ETRILLARD, Mme MALVASIO à M. GUERET, Mme FRANCK à M. METZGER et Mme PIZZI à M. AGOSTINI.

Nombre de votants : 21.

Résultat du vote : 10 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions.

Le Conseil de l'Institut désigne à la majorité Mme ROBINE en tant que personnalité qualifiée membre du Conseil de l'Institut.

IV. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 13 FEVRIER ET DU 19 JUIN 2018

a) Questions et observations

Nicolas METZGER

Il nous manque encore le procès-verbal du 13 février dernier. Vous vous en êtes excusé, Monsieur le Directeur, mais j'espère que nous pourrons l'adopter lors de notre prochaine séance. Je mets aux voix le procès-verbal du 19 juin.

Vincent MORANDI

Est-il possible de faire une remarque ?

Nicolas METZGER

Oui, si elle porte sur le fond. S'il s'agit simplement d'une modification de forme, je vous demande de régler cela directement avec Mme GASMI.

Vincent MORANDI

Vis-à-vis de la postérité du conseil, souhaitez-vous conserver la phrase qui se situe en page 9, dans une de vos interventions ? Il s'agit de « *J'en profite également pour saluer votre travail à la tête du collège universitaire, Madame DURAND, puisque vous m'avez annoncé que vous changez de casquette à la rentrée de septembre... Pardon, Monsieur le Directeur me souffle à l'oreille qu'il s'agit d'une fake news !* »

Nicolas METZGER

C'est le mot « fake news » qui vous pose problème ?

Grégoire ETRILLARD

Je suis d'accord avec Vincent MORANDI.

Vincent MORANDI

Je ne sais pas comment cela peut être interprété à l'extérieur.

Nicolas METZGER

Je pense que l'extérieur n'interprétera pas grand-chose. Je ne suis pas à l'aise d'atténuer nos échanges sur le fond, mais sur la forme, nous pouvons agir.

Gaëlle LARRIEU

L'intérêt de ces comptes rendus est de bien relater ce que nous disons dans le conseil. Je ne vois pas pourquoi nous modifierions ce qui a été dit. L'objectif est que toutes les personnes de Sciences Po puissent savoir ce qui se dit en conseil.

Grégoire ETRILLARD

Un procès-verbal est fait pour synthétiser ce qui a été dit. On ne met pas les « euh » et les « ah ». Si le propos est synthétisé par les phrases qui précèdent, et il me semble que c'est le cas, nous pouvons trouver une formulation qui dit exactement la même chose et qui reste pertinente.

Nicolas METZGER

Le mot « fake news » est peut-être peu judicieux et je m'en excuse, il ne plairait certainement pas à Mme LEMARDELEY. Cependant, sur le fond, je maintiens que je saluais le travail de Mme DURAND à la tête du Collège universitaire, c'est le plus important. Certes, il serait gênant qu'une recherche Google fasse ressortir les mots Sciences Po et « fake news » ensemble, mais les procès-verbaux ne sont pas indexés dans Google, donc mon propos ne devrait pas altérer substantiellement l'image de notre institution. Mais si vous le souhaitez, je vous laisse proposer une modification.

Grégoire ETRILLARD

Non, ce n'est pas ma phrase.

Catherine BLANC

Chacun est libre de modifier ou non ses propos. Je pense que tout le monde a relu ses parties.

Nicolas METZGER

En tout état de cause, notre débat montre que vous n'étiez pas à l'aise avec cette notion. Tenons-nous-en à ce document que je mets aux voix.

b) Vote

Nicolas METZGER

Nous n'avons pas de nouvelle procuration.

Nombre de votants : 21.

Résultat du vote : 21 pour.

Le Conseil de l'Institut adopte à l'unanimité le procès-verbal du 19 juin 2018.

V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas METZGER

Je donne la parole à notre directrice des études et de la scolarité, Mme DURAND, que je continue de féliciter pour ses nouvelles attributions. Elle souhaite nous informer de certaines décisions de nature disciplinaire.

Bénédicte DURAND

Merci de votre mot d'accueil. Je salue ce conseil en tant que nouvelle directrice des études et de la scolarité. Je me réjouis d'assumer cette belle mission à la suite de Mme WOLL et de travailler avec ce conseil que j'ai le plaisir de fréquenter depuis 3 ans sur les questions du Collège universitaire. Je laisserai Mme DUBOIS-MONKACHI vous parler de la contribution de la vie étudiante, la CVEC, qui est un nouveau dispositif. Pour ma part, je vous donne un point d'information très bref concernant 2 cas d'étudiant que la section disciplinaire aura à traiter. Pour l'un, il s'agit de manquements répétés et graves au règlement de la vie étudiante. Pour l'autre, il s'agit d'une procédure au pénal pour un cas de *revenge porn*. J'espère que j'aurais très prochainement le plaisir de travailler avec vous sur des questions plus réjouissantes pour notre établissement.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

La CVEC dont vous avez dû entendre parler a été instaurée par la loi ORE. La contribution est une imposition de toute nature et n'ouvre aucun droit particulier. La somme de 90 € qui doit être versée par tous les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, sauf les boursiers et réfugiés, sera reversée en partie aux établissements pour développer différentes activités présentées dans la loi ORE, mais pour lesquelles nous attendons une circulaire d'application. Les 3 axes de développement prévus sont l'accompagnement social et sanitaire, l'intégration des étudiants dans les établissements et la vie étudiante au sens large. Vous avez dû recevoir un rappel vous invitant à effectuer cette démarche en ligne auprès du CROUS. Sur le site Internet de Sciences Po, nous avons la possibilité de renvoyer ce document, dès que vous avez obtenu cette attestation d'acquiescement ou de non-acquiescement pour les boursiers et réfugiés, et ce afin que votre inscription administrative soit considérée comme définitive. Vous avez encore jusqu'au 30 septembre pour effectuer cette démarche qui est entièrement dématérialisée. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Gaëlle LARRIEU

On entend souvent que cette contribution représente une baisse des frais d'inscription pour les étudiants, compte tenu des autres dispositions de la loi ORE. Pour les doctorants, cela correspond au contraire à une hausse des frais d'inscription. À Sciences Po, ces 90 € supplémentaires représentent une hausse de 19 % des frais d'inscription. Nous aurons peut-être l'occasion d'en rediscuter, mais cela nous pose un problème que les frais d'inscription des doctorants augmentent.

Théo GUERET

Serait-il possible d'intégrer la CVEC dans le paiement lors la procédure administrative d'inscription ? Les étudiants ont reçu des mails, mais l'on sait très bien qu'on ne les regarde pas tout le temps, et le message est obscur et mal compris. Par ailleurs, la répartition de cette contribution n'est pas de votre ressort, mais il serait bien de savoir quelle somme Sciences Po recevra : s'agira-t-il de 90 € par étudiant ou l'État en gardera-t-il une part ? Enfin, il serait pertinent d'expliquer l'utilisation de ces fonds, d'en discuter en groupe de travail, éventuellement au sein de celui sur le Collège universitaire. L'UNEF a des idées en ce sens, comme proposer un cours gratuit de sport ou d'art aux étudiants : le cours coûte en moyenne 70 €, ce qui serait assez équivalent aux 90 € de la CVEC. C'est une idée parmi d'autres. En réunion de Bureau, M. MION a évoqué la possibilité d'investir dans la santé mentale, sujet qui nous tient à cœur.

Nicolas METZGER

Je m'inquiérais si vous n'aviez pas d'idées pour utiliser l'argent de la CVEC !

Côme AGOSTINI

La CVEC étant à destination de la vie étudiante, comme vous l'avez rappelé, il serait opportun de penser au financement des associations de Sciences Po qui sont nombreuses et demandeuses, bien que peu receveuses, de fonds. Il serait intéressant de réfléchir à une distribution de la CVEC, de façon démocratique en organisant un vote auprès des étudiants sur les projets de vie étudiante, sociaux et humanitaires que ces associations pourraient porter. C'est une proposition parmi d'autres. Il pourrait être opportun d'organiser un groupe de travail sur cette question.

Nicolas METZGER

La proposition est dûment notée et je ne doute pas qu'elle recevra un accueil favorable.

Catherine BLANC

J'ai une demande à la suite de la présentation de la DSD, et qui avait déjà faite auparavant, sur la présentation de ces chaires avec le nombre de salariés qui participent au fonctionnement, en budget, et aussi la vocation et le statut de ces chaires, avec les informations normales de présentation, comme lorsque l'on crée une nouvelle formation. Cela a déjà été demandé à de multiples reprises.

Nicolas METZGER

Il est vrai que beaucoup de questions ont été posées sur les chaires. Mme JACQUET avait ajouté quelques précisions à la demande du Bureau, parce que la première version de sa présentation était plutôt succincte sur ce point. Comme je l'ai proposé tout à l'heure, dans la mesure où les activités de la DSD semblent intéresser de nombreux membres de notre Conseil, nous ne manquerons pas de créer un groupe de travail sur ce sujet. Dans ce cadre, nous pourrions examiner des éléments complémentaires sur les chaires.

Catherine BLANC

Il y a un sujet de fond en termes d'enseignement et de vocation de ces chaires au niveau de la recherche. C'est plus large que la simple idée de faire un appel d'offres.

Nicolas METZGER

C'est pour cela que le sujet dépasse peut-être le cadre de notre Conseil et le temps qui nous est imparti. S'il faut y consacrer davantage d'énergie, nous ne manquerons pas de le faire en prenant davantage de temps. Mme DUBOIS-MONKACHI, je suppose que vous avez pris note de ces suggestions.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Oui, tout à fait. Intégrer la CVEC à l'inscription administrative sera possible l'année prochaine. Le reversement est prévu en fonction du statut des établissements : pour ce qui nous concerne, nous attendons un reversement de 41 € par étudiant. Enfin, pour les groupes de travail, bien entendu : nous avons vraiment besoin d'en activer et je pense que la direction de la vie étudiante aura à cœur de partager ses propositions dans le cadre d'un dialogue avec l'administration.

Nicolas METZGER

Je précise, pour Mme LARRIEU et tous ceux qui ont interpellé l'administration sur la mise en place de la CVEC, que Sciences Po doit appliquer les lois et les règlements en vigueur : ce n'est pas Sciences Po qui a choisi de mettre en place cette CVEC.

Gaëlle LARRIEU

Baisser les frais d'inscription...

Nicolas METZGER

L'adoption de la loi ORE est récente. Derrière, il y a un travail d'instruction à mener pour que les choses se mettent en place le mieux possible.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je vous rappelle que nous avons mis en place la mensualisation du paiement des enseignements et des fonctions de *teaching assistant* pour les doctorants cette année, pour la première fois. Je pense que c'est un motif de satisfaction qui doit être relevé. Sachez que cela donne énormément de travail aux équipes.

Nicolas METZGER

Puisque nous finissons sur le sujet des lois et règlements en vigueur, je reviens sur un point qu'il me semble urgent d'évoquer dans ce conseil afin qu'il soit traité la prochaine fois de manière assez extensive, à savoir l'application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) à Sciences Po. Comme je l'avais dit avant l'été, nous ne sommes absolument pas en règle au regard du RGPD, ni sur les mentions devant figurer sur le site Internet ni sur la mise en place des protocoles de sécurité imposés par le règlement. Je constate qu'il y a malheureusement des fuites de données personnelles dans nos systèmes et c'est potentiellement très grave. Je vous donne un exemple afin que chacun prenne conscience du caractère urgent et impératif d'appliquer le RGPD, entré en vigueur le 25 mai 2018 après de nombreuses années d'annonces et de préparation. Jusqu'à très récemment, on pouvait trouver en clair sur les Google Groups le mot de passe de l'adresse admissions@sciencespo.fr : ce mot de passe était Macron_2018, ce qui en dit long sur la coloration politique des gens qui gèrent cette boîte mail. Il est dangereux qu'un tel mot de passe circule sur des Google Groups accessibles à 18 000 personnes, autrement dit accessibles à tout Internet. L'absence d'une politique claire de sécurité des données personnelles, qui nous aurait permis d'identifier cette faille, est très préjudiciable.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Une présentation sera faite lors du prochain Conseil de l'Institut. Une politique a été développée par notre institution. Nous avons nommé un responsable des données personnelles. Le travail est en cours. Comme vous l'annonciez, le règlement date du 25 mai 2018. A-t-il été préparé en amont ? Certainement pas suffisamment. Ce sujet interpelle beaucoup nos directions respectives.

Nicolas METZGER

Si nous avions été prêts le 25 mai 2018, nous n'aurions pas des mots de passe qui circulent en clair. Nous aurions dû documenter exactement les données collectées et les processus de stockage et nous aurions constaté des trous dans la raquette qui ne sont pas, une fois encore, des failles de sécurité dans nos systèmes d'information mais simplement de mauvais paramétrages. Certaines données qui circulent en clair peuvent être dérangeantes, par exemple lorsqu'on y trouve les rémunérations de certains enseignants qui sortent très largement des grilles officielles. Il est dans l'intérêt de tous, étudiants, enseignants et salariés de Sciences Po, que l'on applique au plus vite le RGPD. Ce n'est pas tant la

présentation devant le Conseil de l'Institut qui compte : il faut vraiment sécuriser nos données personnelles. La CNIL ne nous fera pas de cadeau : elle en fait à peine aux petites entreprises et les grandes se font épinglez très vite. Ce rappel étant fait, je pense que nous aborderons ce point avec beaucoup d'attention la prochaine fois.

Théo GUERET

En réponse à ce que vous venez de dire, notre syndicat étudiant s'inquiète à bien des égards de la protection des données des étudiants et étudiantes. Nous nous inquiétons aussi de la neutralité politique au sein de Sciences Po : le mot de passe des admissions n'est peut-être que la partie émergée de l'iceberg, mais c'est une chose que nous pressentions déjà, une connivence de certains membres de l'administration et du corps enseignant avec le gouvernement actuel. Je pense que l'on peut s'en inquiéter pour la neutralité. J'espère que ce point restera au procès-verbal de cette séance : cela pourrait être bénéfique pour tout le monde.

Nicolas METZGER

Nous n'altérons pas les procès-verbaux, j'y veille personnellement. Je propose que nous n'ouvrons pas un débat politique à cette heure-ci, mais votre remarque est dûment notée. De toute façon, nous aurons largement l'occasion d'en reparler à l'occasion de notre prochaine séance. Il me reste à vous remercier de votre participation et je vous donne rendez-vous le mardi 16 octobre à 8 h 30 en cette salle. Je vous souhaite une excellente fin de semaine.

Nicolas METZGER lève la séance à 16 h 52.